



au plus près de chacun

TOUT EST CLAIR ENTRE NOUS CONDITIONS TARIFAIRES POUR LES PROFESSIONNELS, LES AGRICULTEURS ET LES ASSOCIATIONS

Document d'informations tarifaires en vigueur
à partir du 1^{er} janvier 2026.



DE NOUS À VOUS
















Au Crédit Mutuel de Bretagne, notre modèle coopératif, c'est avant tout une histoire de proximité, d'engagement et de solidarité avec nos sociétaires et nos clients. Nous nous engageons à être présents et à soutenir l'économie sur nos territoires et à vous accompagner dans vos projets avec expertise et attention. Nous agissons pour le bien de tous, avec l'objectif de créer un impact réel et positif.

Pour vous aider à gérer au mieux votre compte, vous trouverez dans ces Conditions tarifaires le prix de vos opérations et services les plus courants. Ces Conditions tarifaires font partie de votre convention de compte et prennent effet au 1^{er} janvier 2026.

Vous pouvez retrouver cette brochure sur notre site Internet et dans nos Caisses locales. Bien entendu, votre conseiller se tient à votre disposition pour vous éclairer ou vous apporter un conseil personnalisé.



SOMMAIRE

	OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE	p.4
	■ Ouverture, transformation, clôture	■ Tenue de compte
	■ Relevés de compte	■ Services en agence
	BANQUE À DISTANCE	p.6
	■ Abonnement à des services de Banque à Distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.)	
	■ Validation des ordres (télétransmission ou virement unitaire)	
	■ Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou par e-mail	
	■ Espaces sécurisés pour vos documents	
	VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT	p.8
	■ Cartes commerciales	■ Prélèvements / TIPSEPA
	■ Virements	■ Chèques
	L'OFFRE GROUPEE DE SERVICES	p.15
	■ Offre standard	
	■ Options pour personnaliser votre offre	
	EN CAS D'IRRÉGULARITÉS ET D'INCIDENTS	p.16
	■ Commission d'intervention	■ Incidents de paiement
	■ Opérations particulières	
	DÉCOUVERT ET CRÉDITS	p.17
	■ Découvert	■ Crédits amortissables
	■ Cautions bancaires	■ Garanties crédits
	VOS FINANCEMENTS	p.18
	■ Cessions de créances professionnelles	■ Dates de valeur
	■ Effets de commerce	
	VOS PLACEMENTS FINANCIERS	p.20
	LA CENTRALISATION DE VOTRE TRÉSORERIE	p.24
	ÉPARGNE SALARIALE	p.25
	ENCAISSEMENTS CARTE ET COMMERCE ÉLECTRONIQUE	p.25
	■ Encaissement en proximité	■ Commissions sur encaissements carte
	■ Encaissement Professionnel	■ Reporting monétaire
	■ Encaissement en e-commerce (citelis)	
	VOTRE ACTIVITÉ À L'INTERNATIONAL	p.26
	■ Pour vos importations	■ Pour vos exportations
	■ Les garanties à l'import et à l'export	■ Les commissions additives
	ASSURANCES ET PRÉVOYANCE	p.28
	■ Assurances liées à vos moyens de paiement	
	■ Prévoyance et protection du dirigeant	
	GLOSSAIRE DES SERVICES LIÉS À VOTRE COMPTE	p.29
	RÉSoudre UN LITIGE ÉTAPE PAR ÉTAPE	p.30





OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE

Ouverture de compte	GRATUIT	
Droit au compte (ouverture sur demande de la Banque de France)		
<p>Le Service Bancaire de Base est une offre qui inclut l'ouverture de votre compte, la tenue de compte ainsi que sa clôture, un changement d'adresse par an, vos relevés d'identité bancaire, la domiciliation de vos virements, l'envoi mensuel de votre relevé de compte, la réalisation de vos opérations de caisse, l'encaissement de vos chèques, de vos virements, de vos dépôts et vos retraits d'espèces en Caisse locale sans émission de chèque. Ce forfait comprend aussi vos prélèvements (frais de paiement d'un prélèvement SEPA), TIPSEPA ou vos émissions de virements (cas d'un virement SEPA occasionnel ou permanent) en Caisse locale ou par les services de Banque à Distance.</p> <p>Ce forfait contient également l'abonnement à des services de Banque à Distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.), la fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) ainsi que les frais d'émission de deux chèques de banque par mois.</p>	GRATUIT	
Commission d'intervention (somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...)).	8,90 €/opération (avec un maximum de 30 opérations par mois)	
Délivrance d'une liste des opérations automatiques et récurrentes	GRATUIT	
Mensualisation de la tarification (par compte)	Via cmb.fr	2,20 €/mois
	Si vous préférez la recevoir à domicile	3,10 €/mois
Clôture de compte	GRATUIT	

RELEVÉS DE COMPTE

VOS RELEVÉS	ÉLECTRONIQUE VIA NOTRE SITE INTERNET	PAPIER
1 fois par mois	GRATUIT ■ (hors coût de connexion)	GRATUIT ■
2 fois par mois	GRATUIT (hors coût de connexion)	1,50 € par relevé à partir du 2 ^e dans le mois
1 fois par semaine		
1 fois par jour		
Relevé de situation Pro		58 € ■
Frais de mise à disposition des relevés de compte à l'agence (service aussi disponible sur les livrets)		29,50 €
Avis de crédit	0,91 €/avis	Frais d'expédition à domicile
Relevé Intraday (relevé pluri-journalier)		40 €/mois ▲

■ Prestation comprise dans les offres groupées de services.

Les tarifs affichés sont exprimés HT, seules les prestations signalées par un ▲ sont soumises à la TVA au taux en vigueur (20% au jour de la publication, susceptible d'évolution) et peuvent donner lieu à récupération.

TENUE DE COMPTE

Tenue de compte	16,20 €/mois
-----------------	--------------



Commission de mouvement :

Elle est calculée sur le montant des opérations liées à votre activité qui sont débitées de votre compte. Elle est prélevée chaque trimestre. 0,05%

Frais de tenue de compte inactif* (même tarif appliqué sur les livrets ordinaires)	2,50 €/mois plafonnés à 30 € par an et par compte
---	---

* Après 12 mois d'inactivité pour votre compte ou 5 ans pour vos livrets.

Délivrance de RIB ou d'IBAN	GRATUIT
-----------------------------	---------

SERVICES EN AGENCE

Nous mettons à votre disposition dans nos Caisses locales :

de Crédit Mutuel de Bretagne	Le retrait d'espèces en agence sans émission de chèque	GRATUIT
	La remise de chèque(s)	
	Le paiement d'un chèque	
	Le change de vos devises	cours majoré de 3 % 3 €
	<ul style="list-style-type: none"> L'achat et la vente de vos billets Si votre commande de billets est inférieure à 100 € ou si le rachat (cession) de vos billets est inférieur à 50 € 	
<ul style="list-style-type: none"> La vente de vos chèques de voyage (si vos chèques sont en euros, la vente est gratuite) 	cours de l'acheteur majoré de 1,25 %	

■ Les frais liés aux services en agence

Frais de recherche de documents ▲	Par document	14,50 €
	Si photocopie	+ 0,51 €/page
Frais de duplicata d'un document ou d'un relevé de compte ▲	Réalisé en Caisse locale	8,50 €/document ou relevé
	Recherche archive	12,40 €/document ou relevé

■ Prestation comprise dans les offres groupées de services.

Les tarifs affichés sont exprimés HT, seules les prestations signalées par un ▲ sont soumises à la TVA au taux en vigueur (20% au jour de la publication, susceptible d'évolution) et peuvent donner lieu à récupération.

Service de Dépôt Express pour vos remises de chèques, effets de commerce et espèces	GRATUIT
Service de Meuble Monnaie pour vos retraits d'espèces	GRATUIT
Frais de circularisation des commissaires aux comptes	140 € ▲
Frais point finance Pro	40 €

■ Les frais de location de coffre-fort ▲

De 0 à 10 dm ³	De 11 à 20 dm ³	De 21 à 30 dm ³	De 31 à 40 dm ³	De 41 à 60 dm ³	De 61 à 100 dm ³	Plus de 100 dm ³
66 €/an	96,25 €/an	123,75 €/an	137,50 €/an	174,16 €/an	220 €/an	284,16 €/an



BANQUE À DISTANCE

ABONNEMENT À DES SERVICES DE BANQUE À DISTANCE (INTERNET, TÉLÉPHONE FIXE, SMS, ETC.)

■ Frais d'utilisation des services de Banque à Distance

(Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.) (si connexion dans le mois par l'utilisateur et/ou l'agrégateur)

Site Internet (cmb.fr) et application mobile (CMB Pro) pour 	Les entreprises individuelles, EARL, EURL, EURL, Sociétés civiles (SCI, SCM, SCEA, ...), hors groupe DOMI	4,02 €/mois ■
	Les micro-entrepreneurs	2,70 €/mois ■
	Les associations	2,70 €/mois ■ à compter de la 3 ^e connexion dans le mois
	Les autres structures personnes morales et groupe DOMI	10,20 €/mois ■

■ Télétransmission ou transfert de fichiers via cmb.fr ▲

Frais de changement de signataires autorisés		GRATUIT	
Abonnement au transfert de fichiers web (forfait mensuel)	Relevé de compte ou d'opérations	1 à 5 comptes	23 €
		6 à 10 comptes	34,20 €
		Plus de 10 comptes	45,90 € avec une majoration d'1 € par compte supplémentaire
Dépôt ou saisie de fichiers		GRATUIT	

■ Prestation comprise dans les offres groupées de services.

Les tarifs affichés sont exprimés HT, seules les prestations signalées par un ▲ sont soumises à la TVA au taux en vigueur (20% au jour de la publication, susceptible d'évolution) et peuvent donner lieu à récupération.

■ Autres protocoles de transfert ▲

EBICS T	45 €/mois
EBICS TS	50 €/mois
SWIFTNet	155 €/mois

VALIDATION DES ORDRES (TÉLÉTRANSMIS OU VIREMENT UNITAIRE)

■ Service de validation des ordres avant traitement bancaire ▲

Service de validation des ordres	5 €/mois
----------------------------------	----------

ABONNEMENT À DES PRODUITS OFFRANT DES ALERTES SUR LA SITUATION DU COMPTE PAR SMS OU PAR E-MAIL

■ Alerte sur la situation de votre compte dès que le seuil que vous fixez est atteint | 0,25 €/alerte

■ Relevé sur l'encours de votre compte

2 fois par semaine	2,25 €/mois
1 fois par jour	4,50 €/mois

ESPACES SÉCURISÉS POUR VOS DOCUMENTS ▲

Les documents déposés dans votre espace sécurisé Digiposte jusqu'à 5 Gigaoctets. <i>L'espace sécurisé Digiposte est une solution externe à la Banque fournie par La Poste.</i>		GRATUIT
Frais de location de votre espace sécurisé sur cmb.fr	Pour les documents liés à votre compte	GRATUIT
	Pour vos autres documents : Le Gigaoctet (Go) (maximum : 4 Go) (Arrêt de commercialisation)	1 €/mois soit 12 €/an





VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

CARTES COMMERCIALES

FOURNITURE D'UNE CARTE DE DÉBIT ■	Carte de paiement internationale à débit immédiat*	Carte de paiement internationale à débit différé*
CB Mastercard® Businesscard (fin de commercialisation), Mastercard® Business ou CB Visa Business	4,22 €/mois 50,64 €/an	5,50 €/mois 66 €/an
CB Mastercard® Businesscard Executive (fin de commercialisation), Mastercard® Business Executive ou CB Visa Gold Business	13,92 €/mois 167,04 €/an	14,38 €/mois 172,56 €/an

* Cotisations cartes mensuelles révisables (tarifs hors offres groupées de services).
Le montant annuel est indiqué à titre d'information.

■ Les services liés à votre carte

La sécurité de vos paiements sur Internet	Protection Internet	GRATUIT
	Virtualis	
Le blocage géographique de votre carte	Géo-blocking / Géo-alertes	GRATUIT

■ BON À SAVOIR

Ces services peuvent être activés ou désactivés à tout moment sur notre site Internet ou dans votre Caisse locale.

■ Les paramètres liés à votre carte

Option double relevé d'opérations par carte	0,83 €/relevé
Réédition de votre code confidentiel	9,00 €
Modification de votre plafond carte	GRATUIT

■ Retraits d'espèces

FRAIS PAR RETRAIT D'ESPÈCES EN CAISSE LOCALE SANS ÉMISSION DE CHÈQUE			
Avec votre carte commerciale	Au Crédit Mutuel de Bretagne ou du Sud-Ouest	Dans une autre banque	
		En Euro	En Devise
	GRATUIT	5,45 €/retrait*	2,20% du montant du retrait + 5,50 €/retrait

* Sous réserve que la banque dispose d'espèces au guichet.

■ Prestation comprise dans les offres groupées de services.

FRAIS PAR RETRAIT D'ESPÈCES		
Avec votre carte commerciale	Cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale	Cas de retrait en devise à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale
CB Mastercard® Businesscard, Mastercard® Business ou CB Visa Business	1 € par retrait à partir du 4 ^e retrait par mois	2,50% du montant du retrait + 3,10 €/retrait
	1 € par retrait à partir du 5 ^e retrait par mois si vous détenez l'offre groupée de services	
CB Mastercard® Business Executive, Mastercard® Business Executive ou CB Visa Gold Business	GRATUIT	

■ Paiements

FRAIS PAR PAIEMENT		
Par carte (la carte est émise par la banque)	En euro	En devise
CB Mastercard® BusinessCard, Mastercard® Business, CB Visa Business, CB Mastercard® Businesscard Executive, Mastercard® Business Executive, CB Visa Gold Business	GRATUIT	2,40 % du montant du paiement + 0,35 €/paiement

▲ ATTENTION

Les opérations de retrait d'espèces et de paiement en devises peuvent donner lieu à des frais de change qui vous seront répercutés.

■ En cas d'incident de fonctionnement de votre carte

Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque		53,50 €
Frais d'opposition ou de blocage de la carte à votre initiative (perte, vol, détournement ou utilisation non autorisée de votre carte ou des données qui lui sont liées, redressement ou liquidation judiciaire du bénéficiaire)		29,10 €
Frais de recherche sur vos opérations carte	Opération non-autorisée ou mal exécutée	GRATUIT
	Opération autorisée	24,80 €
Frais de refabrication de votre carte	Perdue, volée ou renouvelée avant échéance	12,80 €
	Défectueuse	GRATUIT
Frais de capture de votre carte		7,90 €

■ À NOTER

L'heure limite pour le calcul du délai d'exécution de vos virements en euro est fixée à :

- 18 h (sauf virement urgent) s'ils sont saisis en Caisse locale ou sur cmb.fr ;
- 17 h s'ils sont saisis sur liste via cmb.fr ;
- 12 h s'ils sont remis en nombre par transfert de fichiers Web-Edi sur cmb.fr ou par télétransmission de fichier EBICS ou Swiftnet ;
- 11 h pour vos Virements Spécifiques Orientés Trésorerie (VSOT) ;
- Pas d'heure limite pour vos virements instantanés.

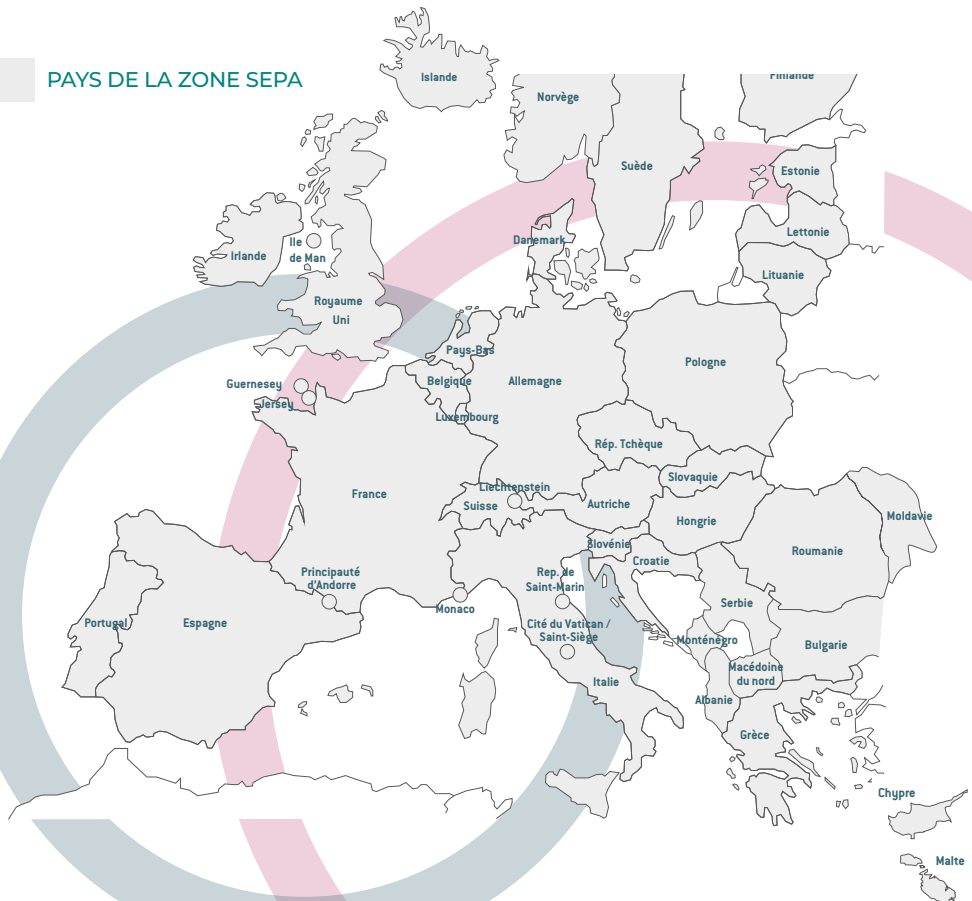
S'ils sont dans une autre devise, l'heure limite varie en fonction de la devise.

▲ ATTENTION

Vos virements non SEPA peuvent donner lieu à des frais supplémentaires facturés par les correspondants étrangers, qui vous seront ensuite répercutés.

Le virement SEPA est un virement libellé en euro émis en frais partagés (mode Share) entre deux comptes de la zone SEPA.

PAYS DE LA ZONE SEPA



VIREMENTS SEPA

FRAIS PAR VIREMENT SEPA ÉMIS (STANDARD OU INSTANTANÉ)	Par les services de Banque à Distance	En Caisse locale
Emission d'un virement (cas d'un virement SEPA occasionnel) Frais par virement occasionnel	GRATUIT	4,60 € (externes uniquement)
Emission d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA permanent) Frais par virement permanent	GRATUIT	1,70 € (externes uniquement)
Virement SEPA télétransmis (via cmb.fr ou EBICS)	0,20 €	

AUTRES FRAIS RELATIFS AUX VIREMENTS ÉMIS	
Virement administratif	8 €
Demande de rappel de virement émis à votre initiative	25 €
Demande d'informations sur un virement*	25 €
Confirmation d'exécution d'un virement instantané	GRATUIT
Avis d'exécution d'un virement	5,55 €/avis (uniquement dans le cas d'un abonnement)

FRAIS PAR VIREMENT REÇU	
Réception d'un virement SEPA	GRATUIT

* Sauf mesure préventive ou corrective de notre fait.

VIREMENTS NON SEPA

FRAIS PAR VIREMENT NON SEPA ÉMIS	Par les services de Banque à Distance	En Caisse locale
Emission d'un virement non SEPA (cas d'un virement non SEPA occasionnel) Frais par virement occasionnel	0,08% avec un minimum de 20,15€	0,10% avec un minimum de 25,75€
Emission d'un virement non SEPA (cas d'un virement non SEPA permanent) Frais par virement permanent	11,70 €	
Virement non SEPA télétransmis (via cmb.fr ou EBICS)	0,08% avec un minimum de 20,15€	
Remise télétransmise (via cmb.fr ou EBICS)	3,41 €	

AUTRES FRAIS SUR VIREMENT NON SEPA ÉMIS	
Avis d'exécution d'un virement	5,55 €/avis
Avis d'opération	2,35 €/avis
Commission de change	0,05% avec un minimum de 15,70 €
Frais supplémentaire par virement urgent	6,70 €
Tous frais donneur d'ordre (mode OUR)	15,70 €

AUTRES FRAIS SUR VIREMENT NON SEPA REÇU

Réception d'un virement	11,70 €
Avis de réception d'un virement	5,55 €
Commission de change	0,05% avec un minimum de 15,70 €
Virement occasionnel incomplet	11,70 €

VIREMENT SPÉCIFIQUE ORIENTÉ TRÉSORERIE (VSOT)

FRAIS PAR VIREMENT ÉMIS		Par les services de Banque à Distance	En Caisse locale
VSOT	Zone SEPA	5,50 €	10 €
	Hors zone SEPA	-	0,10% avec un minimum de 25,75€
VSOT télétransmis (via cmb.fr ou EBICS)	Zone SEPA	3,95 €	
	Hors zone SEPA	6,70 €	
Remise télétransmise		3,41 €	

PRÉLÈVEMENTS / TIPSEPA

■ À NOTER

L'heure limite pour le calcul du délai d'exécution de vos prélèvements/TIPSEPA est fixée à 11 h.

Frais de prélèvement SEPA reçu (au débit de votre compte)

Mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA ou TIPSEPA	GRATUIT
Mise en place d'une domiciliation de prélèvement inter-entreprises	8 €

Frais de prélèvement SEPA émis (au crédit de votre compte)

Demande d'ICS (Identifiant Créancier SEPA)	30 €
Prélèvement standard ou inter-entreprise télétransmis (via cmb.fr ou EBICS)	0,28 €
Mise en place d'un prélèvement en Caisse locale, facturation à chaque échéance	0,35 €
Frais d'impayés sur prélèvement SEPA émis	9,60 €
Frais d'opposition/rejet sur prélèvement SEPA émis	12,40 €




■ À NOTER

En cas de rejet de vos prélèvements, si la banque de votre débiteur applique des frais supplémentaires, ceux-ci vous seront répercutés.

CHÈQUES

Nous appliquons à vos remises de chèques une date de valeur d'un jour ouvrable *

* Jour permettant d'exécuter les échanges interbancaires.

Frais d'envoi de chéquier	En envoi simple	2 €  
	En recommandé	7,20 € 
Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur	Sur un chèque	15,70 €
	Sur plusieurs chèques	26 €
Frais d'avis de sort sur un chèque remis	GRATUIT	

■ Votre émission de chèque(s) ou d'effets de commerce en euro à l'international

Frais de paiement d'un chèque ou d'un effet de commerce hors de France (y compris pour les chèques de banque)	0,10 % du montant avec un minimum de 33 €	
Frais d'acceptation	41,50 € par chèque ou effet de commerce	
Frais de prorogation	41,50 € par effet de commerce	
Forfait de frais par chèque international rejeté pour défaut de provision	inférieur ou égal à 50 €	30 €
	supérieur à 50 €	41,50 €
Frais d'impayé lié à d'autres incidents	41,50 €/chèque ou effet de commerce	

■ Votre remise de chèque(s) ou d'effets de commerce à l'international

(en devise ou en euro payables à l'étranger)

Frais d'encaissement immédiat	0,10 % du montant de votre chèque avec un minimum de 29,50 €	
Frais d'encaissement différé	0,10 % du montant de votre chèque avec un minimum de 35,20 €	
Frais d'acceptation	41,50 € par chèque ou effet de commerce	
Frais de prorogation - d'avis de sort	41,50 € par effet de commerce	
Forfait de frais par chèque international rejeté pour défaut de provision	inférieur ou égal à 50 €	30 €
	supérieur à 50 €	41,50 €
Frais d'impayé lié à d'autres incidents	41,50 €/chèque ou effet de commerce	
Commission de change	0,05 % du montant de votre chèque avec un minimum de 15,70 €	

 Prestation comprise dans les offres groupées de services.

Les tarifs affichés sont exprimés HT, seules les prestations signalées par un  sont soumises à la TVA au taux en vigueur (20% au jour de la publication, susceptible d'évolution) et peuvent donner lieu à récupération.

■ Votre émission de chèque(s) de banque

Frais d'émission d'un chèque de banque (débité avec une date de valeur à J-1)	En France en euro	15,70 €	
	Autres cas	Commission fixe : 35,20 € + variable : 0,10 % du montant de votre chèque avec un minimum de 25,75 €	+ 0,05 % du montant de votre chèque avec un minimum de 15,70 € en cas de change

▲ ATTENTION

Vos émissions et remises de chèques ou vos effets de commerce à l'international peuvent donner lieu à des frais supplémentaires, facturés par les correspondants étrangers, qui vous seront ensuite répercutés.





L'OFFRE GROUPEE DE SERVICES

OFFRE STANDARD

Cette offre vous permet de bénéficier de l'envoi d'un relevé mensuel, d'un relevé de situation Pro (édition le jour J), de l'abonnement à des services de Banque à Distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.), d'une assurance perte ou vol des moyens de paiement (Préviseur Pro, souscrit auprès d'Allianz IARD) détenus au Crédit Mutuel de Bretagne et comprend la tenue du compte. Cette offre comprend également la fourniture d'une carte de débit et les frais d'envoi d'un chéquier à domicile en envoi simple.

La cotisation à une offre groupée de services de l'offre standard est mensuelle et varie selon la carte choisie :

Offre sans carte de débit*	18,43 €		24,93 €	
FOURNITURE D'UNE CARTE DE DÉBIT*	Carte de paiement internationale à débit immédiat		Carte de paiement internationale à débit différé	
CB Mastercard® Businesscard (fin de commercialisation), Mastercard® Business ou CB Visa Business	18,43 €	24,93 €	19,46 €	25,96 €
CB Mastercard® Businesscard Executive (fin de commercialisation), Mastercard® Business Executive ou CB Visa Gold Business	27,46 €	33,65 €	27,63 €	34,13 €

■ Pour les associations, entreprises individuelles, EARL, EURL, EIRL et Sociétés civiles (Hors groupe DOMI).

■ Pour les sociétés et les entreprises membres d'un groupe DOMI.

* Carte commerciale.

OPTIONS POUR PERSONNALISER VOTRE OFFRE

Ces options sont soumises à supplément mensuel.

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement (Allianz IARD)	détenus au Crédit Mutuel de Bretagne (Préviseur Pro)	2,74 €
	détenus au Crédit Mutuel de Bretagne ou dans un autre établissement bancaire en France (Préviseur Pro Plus)	4,74 €
PREVI Accident Pro (Suravenir)		À partir de 3,85 €
Protection Juridique Pro/Agri (Protexia)		À partir de 11,97 €

■ À NOTER

Ces tarifs incluent la taxe d'assurance, qui reste susceptible d'évolution.

Location mensuelle de TPE*	À partir de 23,90 € ▲
Mensualisation de la tarification	1,06 €/compte

* Terminal de Paiement Électronique.

■ BON À SAVOIR

La location comprend l'installation, la formation, l'assistance téléphonique 6 jours sur 7, la maintenance et les fournitures, selon le modèle.

Les tarifs affichés sont exprimés HT, seules les prestations signalées par un ▲ sont soumises à la TVA au taux en vigueur (20% au jour de la publication, susceptible d'évolution) et peuvent donner lieu à récupération.



EN CAS D'IRRÉGULARITÉS ET D'INCIDENTS

COMMISSION D'INTERVENTION*

* Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).

8,90 €/opération
avec un maximum de
30 opérations/mois

OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

Frais de retour pour pli non distribué (à partir du second courrier)	18 € ▲
Frais de recherche pour mise à jour d'adresse	25 € ▲
Frais par opposition à tiers détenteur ou Frais par saisie initiée par Commissaire de justice (frais par saisie-attribution, saisie conservatoire, saisie de valeurs mobilières)	100 €
Frais par saisie administrative à tiers détenteur	10 % du montant dû au Trésor Public avec un maximum de 84,99€
Frais par plan d'apurement	26 € ▲

INCIDENTS DE PAIEMENT

Prélèvement, virement, TIPSEPA et effets de commerce	Frais de non-exécution de prélèvement pour défaut de provision ou frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision	Montant du paiement rejeté (plafonné à 20 € maximum)	
	Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision ou frais de rejet de virement permanent pour défaut de provision		
	Frais de non-exécution ou de rejet de TIPSEPA ou d'effets de commerce pour défaut de provision		
Chèque	Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision (tarif appliqué uniquement en cas de paiement du chèque ou d'au moins l'un d'entre eux)	14,50 €	
	Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision	Inférieur ou égal à 50 €	30 €
		Supérieur à 50 €	50 €

■ À NOTER

Ce forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision comprend la lettre d'information préalable, la lettre d'injonction, la déclaration Banque de France, le blocage d'une provision, l'information mandataire et le certificat de non-paiement.



DÉCOUVERT ET CRÉDITS

Les taux appliqués sont précisés dans les Conditions Particulières de votre convention de compte ou de votre contrat de crédit. Le Taux Effectif Global (TEG) tient compte du taux débiteur et de tous les frais, commissions et accessoires qui conditionnent l'octroi du prêt.

DÉCOUVERT

Si nous vous accordons un découvert :

Montant forfaitaire*

5,15 €

* Minimum appliqué si le montant des intérêts calculé sur un trimestre est inférieur à ce forfait.

Frais de dossier	Frais de mise en place (Commission d'ouverture de crédit)	1 % du montant du crédit avec un minimum de 80 €
	Frais d'étude annuelle (Commission de réexamen annuel)	1 % du montant du crédit avec un minimum de 55 €
Commission de confirmation		0,25 % à 0,60 % du montant de l'autorisation
Commission de plus fort découvert*		0,06 %

* Elle est calculée sur le montant maximum de découvert constaté sur la période (durée séparant deux arrêts) auquel est appliqué le taux de la commission multiplié par le nombre de mois de la période. Tout mois commencé sera décompté pour le calcul de la commission. Cette commission est prélevée au terme de la période.

Si vous utilisez un découvert sans qu'il ait été autorisé ou au-delà du montant autorisé :

En cas de dépassement du montant du découvert autorisé, le taux appliqué est celui de votre découvert autorisé, majoré de 3 points dans la limite du seuil de l'usure.
En cas de situation débitrice du compte sans qu'un découvert ait été autorisé, le taux pris en compte pour le calcul des intérêts débiteurs est celui de l'usure.

Montant forfaitaire*		5,15 €
Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé	En envoi simple	14,50 €
	En recommandé	16,50 €

* Minimum appliqué si le montant des intérêts calculé sur un trimestre est inférieur à ce forfait.

CAUTIONS ET GARANTIES BANCAIRES

Commission annuelle		1,5%/an du montant de l'engagement de caution/ garantie bancaire
Frais de dossier	Frais de mise en place (Commission d'ouverture de crédit)	1 % du montant de la ligne avec un minimum de 90 €
	Frais d'étude annuelle (Commission de réexamen annuel)	1 % du montant de la ligne avec un minimum de 50 €
Frais d'acte	Acte simple	32 €
	Acte complexe	105 €
Avenant à l'acte initial		32 €
Appel en paiement		105 €

CRÉDITS AMORTISSABLES

Outre les intérêts débiteurs calculés au taux indiqué dans votre contrat de crédit, les commissions et frais ci-dessous s'appliquent :

Frais de dossier (hors Clé Mat)	1 % du montant du crédit avec un minimum de 110 €	
Duplicata de tableau d'amortissement	25 €	
Modification de la date d'échéance	25 €	
Modification des termes du contrat*	1 % du capital restant dû avec un minimum de 116 €	
Délégation d'assurances	200 €	
Option passage à taux fixe*	3 % du capital restant dû	
Lettre de rappel pour régularisation	En envoi simple	14,50 €
	En recommandé	16,50 €

* Sous réserve de l'accord du Prêteur.

GARANTIES DE CRÉDITS

Frais de constitution de garantie (hors garanties hypothécaires)	150 € minimum Au-delà, refacturation à l'euro/l'euro des frais avancés par la Banque (enregistrement, notification, frais postaux...).	
Modification de garantie*	85 €	
Mainlevée de garantie*	85 €	

* Sous réserve de l'accord du Prêteur.



VOS FINANCEMENTS

CRÉDITS ADOSSÉS À DES CESSIONS DE CRÉANCES PROFESSIONNELLES

Outre les intérêts débiteurs calculés au taux indiqué dans votre contrat de crédit, les commissions et frais ci-dessous s'appliquent :

Frais de dossier pour les avances sur cessions de créances professionnelles	1% du montant de la ligne avec un minimum de 35 €	
Réexamen	1% du montant de la ligne avec un minimum de 35 €	
Engagement (commission facturée par trimestre et calculée sur le montant de la ligne autorisée)	1 %	
Par acte de cession (frais par bordereau)	8,55 €	
Par créance détaillée	5 €	
Par notification de créance	14,90 €	
Opposition - réclamation - prorogation	13,75 €/événement	
Expédition d'état sur demande	13,75 €	

EFFETS DE COMMERCE

■ Commissions sur effets remis

Remise effet papier	7 €
Effet papier	10 €
Remise LCR télétransmise via EBICS, SWIFTNet	1,81 €
LCR télétransmise via EBICS, SWIFTNet	0,38 €
Remise LCR télétransmise ou saisie via cmb.fr	1,81 €
LCR télétransmise ou saisie via cmb.fr	GRATUIT
Majoration pour montant < 200 € (par effet papier ou LCR)	0,90 €

Commission d'envoi à l'acceptation	Retour d'impayé	Effet réclamé Effet prorogé	Changement de domiciliation	Changement de nominal	Basculement de mode
14,75 €/événement					

■ Commissions sur effets tirés

Effet impayé	Effet rejeté	Demande de prorogation	Domiciliation non avisée
14,75 €/événement			

DATES DE VALEUR

■ Effets au crédit du compte

Nous appliquons pour le crédit de vos effets à l'escompte une date de valeur d'un jour calendaire à compter de la remise.

	Effets à échéance	Effets à vue
Escompte en valeur	Jour d'échéance +4 calendaires	Jour de remise +9 ouvrés
Encaissement	Jour d'échéance +5 calendaires	Jour de remise +9 ouvrés
Impayés	Jour d'échéance -1 calendaire	Jour de traitement

■ Effets au débit du compte

	Effets présentés au paiement
Paiement	Jour d'échéance - 1 calendaire

VOS PLACEMENTS FINANCIERS

Vos ordres d'achat et de vente en bourse

(Les taux indiqués sont calculés sur le montant de l'ordre exécuté)		Sur les marchés UE et EEE*		Sur les marchés hors UE et EEE (uniquement en Caisse locale)
		Par votre Caisse locale	Par nos services de Banque à Distance	
Frais fixes de prise d'ordre de bourse		GRATUIT	-	4,75 €
Frais variables de prise d'ordre de bourse		1,20%	0,50%	1,50% avec un minimum de 48 €
	Pour bons de souscription	GRATUIT		
	Introduction-privatisation	GRATUIT		
Ordre avec service de règlement et de livraison différés (SRLD)	Commission de règlement différé	0,40%		-
	Commission de prorogation sur ordre	0,60% avec un minimum de 9 €		-
Frais pour ordre tombé ou annulé		GRATUIT		GRATUIT

* Espace Économique Européen.

À NOTER

Les dates de valeur appliquées sont les suivantes :

- achat au comptant : J ;
- vente au comptant : J+2 ouvrés ;
- Service de Règlement et de Livraison Différés (SRLD) : dernier jour ouvré du mois.

Pour les ordres sur les marchés étrangers, des frais d'intermédiaires pourront aussi s'appliquer.

L'offre publique d'achat

(taux calculé sur le montant de l'ordre exécuté)

1% avec un minimum de 8,55 € et un maximum de 24,75 €

Les frais sur Organismes de Placement Collectif (OPC*)

* Les OPC regroupent les OPC en Valeurs Mobilières (OPCVM) et les Fonds d'Investissement Alternatifs (FIA).

		PARTENAIRES		NON-PARTENAIRES	
		OPCVM dont les Fonds à formule	FIA (dont FIP, FCPI, SCPI*)	OPCVM	FIA
Frais de souscription	Forfait	GRATUIT		GRATUIT	
	Frais d'entrée	0 à 2 % (hors droits acquis à l'OPC)	Les frais d'entrée et les frais de sortie varient selon le placement.		
Frais de sortie		Le Document d'Informations Clés (DICI ou DIC) précise le taux qui s'applique à chaque fonds.			

* FIP : Fonds d'Investissement de Proximité. FCPI : Fonds Commun de Placement dans l'Innovation. SCPI : Société Civile de Placement Immobilier.

■ Le service de Conseil en Investissement Financier (Valeurs Conseillées)

Recommandation personnalisée	GRATUIT
Revue annuelle d'adéquation	GRATUIT

▲ ATTENTION

La tarification des Valeurs Partenaires s'applique aux Valeurs Conseillées.

■ Les commissions perçues par la Banque sur les Valeurs Partenaires

Au titre des services d'investissement (hors Service de gestion déléguée), les sociétés qui gèrent les OPC⁽¹⁾ que nous commercialisons peuvent nous rétrocéder, sous forme de commissions, de façon :

- ponctuelle : tout ou partie des frais d'entrée que vous acquittez lors de l'achat de l'OPC ;
- récurrente : une partie des frais de gestion.

OPCVM, FCPI, FIP	TAUX DE RÉTROCESSION ⁽²⁾ ANNUEL AU 31 DÉCEMBRE 2024 (calculés sur les encours)	
Classification AMF	Les plus bas	Les plus hauts
Actions des pays de l'Union européenne	0,57%	0,57%
Actions internationales	0,17%	0,77%
Obligations et autres titres de créance libellés en euro	0,03%	0,37%
Monétaires court terme	0,02%	0,16%
Monétaires	0,02%	0,16%
Fonds à formule	0,31%	1,74%

Une estimation de ces commissions vous est présentée avant chaque opération. À votre demande, nous vous transmettrons le détail des commissions en vigueur.

(1) Organismes de Placement Collectif.

(2) Rétrocession de tout ou partie des frais d'entrée que vous acquittez lors de l'achat de l'OPC.

■ Les commissions de distribution sur les titres de créance

Lors d'offres au public non exemptées de prospectus de titres de créance, les émetteurs peuvent nous verser des commissions en rémunération de la distribution des titres. Le montant de ces commissions est indiqué dans la documentation juridique et commerciale des titres.

■ Les relevés et demandes spécifiques aux Instruments Financiers

Frais de relevé de portefeuille	GRATUIT
---------------------------------	---------

■ À NOTER

Sur demande, nous pouvons également vous fournir le relevé de l'historique des titres cédés.

Récupération de l'impôt étranger	130 €
----------------------------------	-------

■ La gestion sous mandat* ▲

* Les frais de gestion sont perçus mensuellement sur la base de la valorisation des portefeuilles gérés au dernier jour ouvré du mois.

Gamme OPTIMUM (gestion en OPC dès 50 000 €)	Gamme OPTIMUM PLUS (gestion en OPC et titres vifs accessible dès 300 000 €)
INFÉRIEURE À 300 000 €	DÈS 300 000 €
0,6 %/an	0,55 %/an

Frais pour ordre de bourse sur titres vifs pour les profils Optimum Plus (taux calculé sur le montant de l'ordre exécuté)	0,65%
--	-------

■ Les droits de garde* ▲

* Ces droits de garde s'appliquent aussi dans le cadre de la gestion sous mandat.

Frais fixes par compte	Compte de titres	26,26 €
Tarification par ligne (sauf Valeurs Partenaires)		
Frais fixes		3,75 €
Facturation proportionnelle sur conservation (taux calculés sur les encours)	des titres	0,25%
	des métaux précieux	0,59%
Ces frais sont plafonnés par an et par client à 283,33 €.		

■ À NOTER

La liste des Valeurs Partenaires et des Valeurs Conseillées est disponible sur le site cmb.fr dans votre espace privé.

Les droits de garde sont prélevés en juillet au titre de l'année en cours et sont calculés sur la valeur du portefeuille comptabilisée au 30 juin de l'année en cours. Ils sont acquis à votre Caisse locale pour toute année commencée.

Les tarifs affichés sont exprimés HT, seules les prestations signalées par un ▲ sont soumises à la TVA au taux en vigueur (20% au jour de la publication, susceptible d'évolution) et peuvent donner lieu à récupération.

■ Simulation des coûts et frais (Information MIFID 2*)

Hypothèses de calcul pour un investissement de 10 000 € en compte de titres :

	Montant brut investi	Frais de prise d'ordre de bourse / Frais d'entrée	Frais courants	Rétrocessions perçues par la banque	Droits de garde par ligne
1 ordre Actions (nouvelle valeur en portefeuille) sur nos services de Banque à Distance	2 000 €	0,50%	Non concerné	Non concerné	Frais fixes : 3,75 € Facturation proportionnelle : 0,25 %
OPC obligataire (Valeur Partenaire)	2 000 €	-	0,30%	0,06%	Non concerné
Fonds à formule (Valeur Conseillée) durée de placement recommandée de 8 ans	6 000 €	0,50%	1,20%	0,60%	Non concerné

* Directive 2014/65/UE du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers et ses textes d'application.

Coûts et frais maximum au titre d'une année	Ponctuels		Récurrents	
Frais fixes de prise d'ordre de bourse / Forfait de souscription OPC	-	-	-	-
Frais variables de prise d'ordre de bourse	10 €	0,50%	-	-
Frais d'entrée (perçus par la banque)	30 €	0,38%	-	-
Frais du service de conseil	-	-	-	-
Droits de garde - frais fixes par compte	-	-	26,26 €**	0,26%
Droits de garde - tarification par ligne	-	-	8,75 €	0,44%
Rétrocessions perçues par la banque*	-	-	37,20 €	0,47%
Coûts et frais liés au service	40 €	0,40%	35,01 €	0,35%
Frais courants (inclus dans la valeur liquidative)	-	-	78 €	0,78%
Coûts et frais liés à l'instrument	-	-	78 €	0,78%
Total	40 €	0,40%	113,01 €	1,13%

* Inclus dans les frais courants des instruments.

** Uniquement s'il s'agit d'un compte Compte de Titres Ordinaire.

Les coûts et frais sont identiques que l'opération soit réalisée dans le cadre d'un conseil en investissement financier ou du service de réception transmission d'ordres. Une estimation des coûts et frais vous est fournie avant chaque opération.

Illustration de l'effet cumulé des coûts sur le rendement :

Durée de détention	Coûts et frais cumulés en montant	Coûts et frais annualisés en %
8 ans	944,08 €	1,18 %

L'effet cumulé sur le rendement est calculé sur une hypothèse de détention du compte et de ces supports pendant 8 ans, sans autre opération. Le coût annualisé présenté est le ratio entre, d'une part les coûts et frais cumulés rapportés à la durée de placement, et d'autre part le montant brut investi.

■ Les transferts interbancaires vers un établissement autre que le Crédit Mutuel de Bretagne et du Sud-Ouest ▲

Compte de titres	108,33 €
------------------	----------



LA CENTRALISATION DE VOTRE TRÉSORERIE

DYNACASH TRÉSORERIE

Mise en place	250 €
Abonnement trimestriel	50 €/compte

Les tarifs affichés sont exprimés HT, seules les prestations signalées par un ▲ sont soumises à la TVA au taux en vigueur (20% au jour de la publication, susceptible d'évolution) et peuvent donner lieu à récupération.



ÉPARGNE SALARIALE

	TARIFICATION EPARIALIS			
	1 Plan (PEE ou PERECO)		2 Plans (PEE + PERECO)	
	Forfait entreprise (Annuel)	Forfait salariés*	Forfait entreprise	Forfait salariés*
1 à 5 porteurs	GRATUIT	30 €	GRATUIT	50 €
6 à 10 porteurs	GRATUIT	20 €	GRATUIT	30 €
11 à 15 porteurs	80 €	15 €	100 €	15 €
16 à 20 porteurs	80 €	13 €	100 €	13 €
21 à 49 porteurs	80 €	10 €	100 €	10 €

*Salariés présents ayant eu des avoirs au cours de l'année civile.

■ Le Plan d'Épargne Entreprise : PEE Eparialis (Federal Finance). Fonds placés 5 ans au minimum (sauf cas de rachat anticipé).

■ Le Plan d'Épargne Retraite Collectif : PERECO Eparialis (Federal Finance). Fonds placés jusqu'à la retraite (sauf cas de rachat anticipé).



ENCAISSEMENTS CARTE ET COMMERCE ÉLECTRONIQUE ▲

ENCAISSEMENT EN PROXIMITÉ

Location de TPE*	À partir de 26,55 €/mois
Location éditeur-lecteur de chèques (nécessite un TPE)*	À partir de 22,30 €/mois

■ BON À SAVOIR

La location comprend l'installation, la formation, l'assistance téléphonique 6 jours sur 7, la maintenance et les fournitures, selon le modèle.

Application privative par TPE*	4,55 €/mois
Frais de recherche d'opérations sur TPE*	2,20 €/recherche
Ressaisie ticket TPE*	1,73 €/unité
Abonnement au service de paiement en 3 ou 4 fois (Arkéa Financements & Services), ne nécessite pas de TPE*	À partir de 5,50 €/mois

*Terminal de Paiement Électronique.

Les tarifs affichés sont exprimés HT, seules les prestations signalées par un ▲ sont soumises à la TVA au taux en vigueur (20% au jour de la publication, susceptible d'évolution) et peuvent donner lieu à récupération.

ENCAISSEMENT PROFESSIONNEL

Le Crédit Mutuel de Bretagne encaissement Pro (Softpos) est une application d'encaissement de paiement par carte installée sur smartphone Android à destination des professionnels.

	Liberté	Intégrale
Frais de mise en service	15 €	15 €
Abonnement mensuel	pas d'abonnement	10 €/utilisateur
Commissions* par transaction	1,5 % du montant encaissé	Grille tarifaire de vos Conditions Particulières

*Ces commissions sont composées de la commission d'interchange, des commissions de systèmes monétiques et de la commission de service commerçant.

ENCAISSEMENT EN E-COMMERCE (CITELIS)

	E-COMMERCE - SOLUTION CITELIS	
	Liberté	Intégrale
Frais de mise en service	50 €	122 €
Abonnement	GRATUIT	16,60 €/mois
Frais de non-utilisation (en cas d'absence de transaction sur une année calendaire)	60 €	GRATUIT

COMMISSIONS SUR ENCAISSEMENTS CARTE

■ BON À SAVOIR

Le traitement de vos transactions carte par TPE ou e-commerce génère des commissions d'encaissement qui s'ajoutent à ces frais.

REPORTING MONÉTIQUE

Relevé monétique télétransmis

25 €/relevé avec un maximum de 75 €/mois



VOTRE ACTIVITÉ À L'INTERNATIONAL

POUR VOS IMPORTATIONS

■ Le crédit documentaire

Commission d'ouverture, par trimestre indivisible		0,35 % avec un minimum de 100 €
Frais de dossier		27,50 €
Commission	de levée de documents	0,125 % avec un minimum de 100 €
	de transfert des fonds	0,10 % avec un minimum de 25,75 €
	de modification	sur montant ou échéance de validité (par trimestre indivisible)
Frais	autre modification	100 €

Commission de paiement différé/acceptation*	1/12 %/mois indivisible avec un minimum de 32 €
Frais de non-utilisation/annulation du crédit documentaire	100 €

* Commission prise si le paiement intervient au-delà de la période initialement couverte par la commission d'ouverture.

■ La remise documentaire

Frais d'encaissement	0,20 % avec un minimum de 53,50 €
Commission de transfert des fonds	0,10 % avec un minimum de 25,75 €
Frais d'acceptation - de prorogation de relance - d'impayé	40,25 €
Commission d'aval	1 % prorata temporis avec un minimum de 100 €
Frais d'établissement d'aval	27,50 €

POUR VOS EXPORTATIONS

■ Le crédit documentaire

Commission de notification	premier rang	0,10 % avec un minimum de 100 €
	second rang	100 €
Frais	de transmission de préavis	65 €
	de modification	100 €
Commission	de paiement	0,15 % avec un minimum de 100 €
	d'acceptation - de paiement différé	0,125 %/mois avec un minimum de 32 €
	de transfert de crédit documentaire	0,20 % avec un minimum de 100 €
Frais	de pré-vérification des documents.	71 €/intervention

■ La remise documentaire

Frais	d'encaissement	0,20 % avec un minimum de 54,50 €
	de demande de sort - de prorogation - d'acceptation	27,50 €
	d'impayé	41,25 €

LES GARANTIES À L'IMPORT ET À L'EXPORT (y compris la lettre de crédit stand by)

■ Les garanties émises

Frais d'établissement (acte simple)		88 €
Commission	d'engagement (par trimestre)	0,35 % avec un minimum de 100 €
	de modification	
	sur montant ou validité (par trimestre)	
	autre modification	100 €
Frais de mise en jeu de garantie		0,125 % avec un minimum de 100 €
Commission de transfert de fonds		0,10 % avec un minimum de 25,75 €

■ Les garanties reçues

Frais de notification	86,50 €
Commission de levée de document - de paiement	0,15 % avec un minimum de 100 €

LES COMMISSIONS ADDITIVES ▲

Frais d'émission de bon de cession		54,50 €
Commission de change (uniquement pour les opérations en devise)		0,05 % avec un minimum de 15,20 €
Frais	d'envoi de documents DHL	32,70 €
	d'intervention spécifique	50 €/opération
	d'envoi de documents recommandés	7 €
	d'envoi de documents Chronopost	17 €



ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

ASSURANCES LIÉES À VOS MOYENS DE PAIEMENT

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement (Allianz IARD)	Détenus au Crédit Mutuel de Bretagne (PréviSecur Pro)	36,50 €/an
	Détenus au Crédit Mutuel de Bretagne ou dans un autre établissement bancaire en France (PréviSecur Plus Pro)	63 €/an

PRÉVOYANCE ET PROTECTION DU DIRIGEANT

PREVI Accident Pro (Suravenir)	À partir de 52 €/an
PREVI Homme Clé (Suravenir)	À partir de 43,78 €/an
Protection Juridique Pro/Agri (Protexia)	À partir de 189 €/an

■ À NOTER

Ces tarifs incluent la taxe d'assurance, qui reste susceptible d'évolution.

GLOSSAIRE DES SERVICES LIÉS À VOTRE COMPTE

LISTE DES SERVICES LES PLUS REPRÉSENTATIFS RATTACHÉS À UN COMPTE DE PAIEMENT :

- 1° Abonnement à des services de Banque à Distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.) : ensemble de services rendus par la banque disposant ou non de Caisse locale ou de lieu d'accueil de la clientèle et utilisant les nouvelles technologies (Internet, téléphone...) pour réaliser à distance-tout ou partie-des opérations sur le compte bancaire.
- 2° Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : le compte est débité des frais perçus au titre de l'abonnement au service des alertes ainsi que le cas échéant des frais perçus lors de chaque envoi de SMS.
- 3° Tenue de compte : l'établissement tient le compte du client.
- 4° Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) : l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, au jour le jour.
- 5° Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement international à débit différé) : l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, à une date convenue. Elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte.
- 6° Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) : l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte.
- 7° Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale) : le client retire des espèces à partir de son compte, en euro avec une carte de paiement internationale depuis le distributeur automatique d'un autre établissement.
- 8° Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : le compte est débité des frais perçus par l'établissement au titre de la cotisation à l'offre d'assurance.
- 9° Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel) : l'établissement qui tient le compte vire, sur instruction du client, une somme d'argent du compte du client vers un autre compte, à titre occasionnel.
- 10° Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA) : le client autorise un tiers (le bénéficiaire) à donner instruction à l'établissement qui tient le compte de ce client de virer une somme d'argent du compte du client vers celui du bénéficiaire. Cet établissement vire ensuite le montant considéré au bénéficiaire à la date ou aux dates convenues entre le client et le bénéficiaire. Le montant concerné peut varier. Le compte est débité des frais perçus par l'établissement pour le paiement d'un prélèvement SEPA présenté par le bénéficiaire.
- 11° Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA) : le client autorise un tiers (le bénéficiaire) à donner instruction à l'établissement qui tient le compte de ce client de virer une somme d'argent du compte du client vers celui du bénéficiaire. Cet établissement vire ensuite le montant considéré au bénéficiaire à la date ou aux dates convenues entre le client et le bénéficiaire. Le montant concerné peut varier. Le compte est débité des frais perçus par l'établissement pour la mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA.
- 12° Commission d'intervention : somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).

Les glossaires des principaux termes avec les abréviations utilisées sur vos relevés de compte sont disponibles sur notre site Internet.



RÉSOLUDRE UN LITIGE ÉTAPE PAR ÉTAPE

Si vous souhaitez formuler une réclamation, vous pouvez contacter votre Caisse locale, par tout moyen.

À compter de l'envoi de votre réclamation et conformément à la réglementation en vigueur, nous nous engageons à en accuser réception dans un délai maximal de 10 jours ouvrables, sauf si la réponse elle-même vous est apportée dans ce délai. Vous pouvez également vous adresser au Service Relations Clientèle par courriel : relations.clientele@cmb.fr ou encore par l'accès « Réclamations » sous l'onglet « Nous contacter » sur notre site Internet cmb.fr ; par courrier au Crédit Mutuel de Bretagne - Service Relations Clientèle - 29808 Brest Cedex 09.

Suite à une réclamation formulée par oral ou messagerie instantanée, si vous estimez qu'il ne vous a pas été donné immédiatement entière satisfaction, nous vous invitons à la formaliser par un support écrit durable.

Si votre difficulté ou réclamation porte sur un contrat Suravenir Assurances (hors souscription) ou un sinistre, vous pouvez vous adresser à votre conseiller ou par courrier au Service Relations clientèle de Suravenir Assurances, 44931 Nantes Cedex 9 ou encore par courriel : relationsclientele@suravenir-assurances.fr.

Les réponses que nous formulerons par écrit pourront être au format papier ou électronique.

Vous pouvez saisir le Médiateur compétent si vous n'êtes pas satisfait de la réponse écrite apportée à votre réclamation, et en tout état de cause au terme du délai légal de traitement de la réclamation écrite quel que soit l'interlocuteur ou service auprès duquel vous l'avez formulée (15 jours, pouvant être porté à 35 jours pour des raisons échappant à notre contrôle pour les services et comptes de paiement, 60 jours pour tout autre sujet).

- Pour une difficulté de financement ou d'assurance crédit : le Médiateur du Crédit à l'adresse mediateurducredit.fr ;
- Pour votre épargne financière : Le médiateur de l'Autorité des marchés financiers de préférence par formulaire électronique sur le site Internet de l'AMF, <https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation> ou par courrier postal, à l'adresse 17 place de la Bourse 75082 Paris cedex 2 ;
- Pour l'exécution d'un contrat d'assurance : Le Médiateur de l'Assurance : La Médiation de l'Assurance - TSA 50110 - 75441 Paris Cedex 09 ou en saisissant directement votre demande sur www.mediation-assurance.org ;



Vous pouvez lui soumettre gratuitement tout litige entrant dans le champ de sa compétence, tel que précisé dans la Charte de médiation le concernant.

La Charte de médiation du Crédit Mutuel de Bretagne est disponible sur notre site cmb.fr, sur le site lemediateur.creditmutuelarkea.fr et dans chaque Caisse locale de Crédit Mutuel de Bretagne sur simple demande, et celle du Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sur le site amf-france.org.

QUELS DÉLAIS DE TRAITEMENT ?

Votre demande concerne :

Votre compte de paiement (hors découvert et assurance) ?

Vos services de paiement (hors chèques) ?

Nous vous répondons dans un **délaï maximal de 15 jours**.

Pour des raisons indépendantes de notre volonté, ce délai pourrait être porté à 35 jours.

Un autre sujet ?

Nous vous répondons dans un **délaï maximal de 2 mois**.

Un contrat Suravenir Assurances ou un sinistre ?

Vous pouvez vous adresser tout d'abord à votre conseiller et

par la suite par courrier au Service Clientèle de Suravenir Assurances :

Service Relations Clientèle - Suravenir Assurances - 44931 Nantes Cedex 9.

Certains des produits ou services distribués par le Crédit Mutuel de Bretagne
sont souscrits auprès des sociétés suivantes ou développés par elles :

SURAVENIR

SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital entièrement libéré de 440 000 000 €. Société mixte régie par le Code des Assurances. Siren 330 033 127 RCS Brest. Société soumise à l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution (61 rue Taibout, 75436 Paris Cedex 9). Siège social : 232 rue du Général Paulet - 29200 Brest.

SURAVENIR ASSURANCES

SA à Conseil d'Administration au capital entièrement libéré de 38 265 920 €. Entreprise régie par le Code des Assurances, soumise à l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution (61 rue Taibout, 75436 Paris Cedex 9). Siège social : 2 rue Vasco de Gama, Saint-Herblain, 44931 Nantes Cedex 9. RCS Nantes 343 142 659. Code NAF : 6512 Z.

LA POSTE

SA au capital de 3 800 000 000 €. 356 000 000 RCS Paris. Siège social : 9 rue du Colonel Pierre Avia, 75015 Paris avec laquelle la Banque a conclu un accord de partenariat.

FEDERAL FINANCE

SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 20747030 €. Siège social: 1 allée Louis Lichou, 29480 Le Relecq-Kerhuon. Adresse postale: BP 97, 29802 Brest Cedex 9. Siren 318502747 RCS Brest. Société de courtage d'assurances immatriculée à l'ORIAS n°07001802. Établissement de crédit agréé par l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution. TVA : FR53318502747.

ALLIANZ IARD

Entreprise régie par le Code des Assurances. SA au capital de 991 967 200 €. Siège social : 1 cours Michelet, CS 30051, 92076 Paris La Défense Cedex, 542 110 291 RCS Nanterre.

PROTEXIA FRANCE

Exerçant sous la dénomination commerciale Allianz Protection Juridique. SA au capital de 1 895 248 €. Siège social : 1 cours Michelet, CS 30051, 92076 Paris La Défense Cedex, 382 276 624 RCS Nanterre.

ARKÉA FINANCEMENTS & SERVICES

SA Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 58 000 000 €. Siren 338 138 795 RCS Brest. Arkéa Financements & Services a reçu l'agrément de l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution en qualité de société de financement et établissement de paiement. Siège social : 335 rue Antoine de Saint-Exupéry, 29490 Guipavas.

Mastercard

Mastercard Europe SA au capital de 61 500€, 198/A Chaussée de Tervuren, 1410 Waterloo, Belgique, RPR 0448038446.

CB

GIE CB, 151 bis, rue Saint Honoré, 75001 Paris. RCS Paris 331 302 794.

VISA

Visa France, 21 boulevard de la Madeleine, 75038 Paris. RCS Paris 509 930 639.

GOOGLE

Google Ireland Limited, Gordon House, Barrow Street, Dublin 4, Irlande.



au plus près de chacun

Crédit Mutuel Arkéa - S.A. coopérative de crédit à capital variable et de courtage d'assurances.
1 rue Louis Lichou 29480 Le Relecq-Kerhuon, Siren 775 577 018 RCS Brest - Orias 07 025 585.
10/2025



Crédits photos : Getty Images, iStock, Adobe Stock - Réf. 000 000 738 - Graphisme : studioetete.com.

